

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2022



Présents : Lorraine Roux, Roger Butin, Caroline Chauv, Alain Rossignol, Annick Treille, Patrice Place, Jennifer Rebourg, Sylvie Butin, Anne-Marie Grissolange

Excusés : Kévin Prost, Roland Petibout

Secrétaire de séance : Roger Butin

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Chemin de Chancelier
- Groupé
- Droit de préférence sur la vente de parcelle(s) boisée(s)
- Antenne de téléphonie mobile
- Soutien à l'Ukraine
- Cultures diversifiées
- Organisation des tours de garde du bureau de vote pour l'élection présidentielle
- Informations et questions diverses

⦿ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 11 février 2022 a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Le PV est approuvé à l'unanimité. Les documents (PV et registre des délibérations) sont soumis à la signature des élus.

⦿ CHEMIN DE CHANCELIER

Le Maire rappelle l'historique du dossier et des échanges avec les familles OSSEDAT, RODAMEL et MONAT sur la mise aux normes de l'installation d'assainissement non collectif actuellement sous le chemin rural.

Le notaire en charge de la rédaction de l'acte de constitution d'une servitude a transmis un projet d'acte en mairie. Le Maire le porte à connaissance de l'assemblée.

Patrice PLACE signale que le tracé joint à l'acte n'est pas tout à fait juste : la conduite traverse la route derrière le bâtiment MONAT, perpendiculairement au bâtiment.

Quelques éléments restent à éclaircir dans la rédaction du texte.

Après ces modifications, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les termes de cet acte de constitution d'une servitude de passage avec les familles OSSEDAT et RODAMEL.

⦿ GRUPPÉ

Le Maire rappelle l'historique du dossier et des échanges avec M. et Mme CHIAB.

Suite au conseil municipal du 11 février, la proposition de vente à 1500 € a été faite à M. et Mme CHIAB.

Des chiffrages ont été obtenus pour ce projet de division et de cession :

- géomètre : devis de 887.76 € TTC (à la charge des acquéreurs)
- frais de notaire environ 900 € ou frais d'acte administratif le cas échéant, environ 250 € (à la charge des acquéreurs)
- diagnostic amiante : 120 € TTC (à la charge de la commune)

- élimination des plaques d'amiante : 0.30 € / kg + 57.00 € forfaitaire (à la charge des acquéreurs)

Le Maire rend compte des échanges. Mme CHIAB a notamment fait savoir que cette solution représente un coût trop élevé pour eux.

Le conseil municipal reste dans l'attente d'un retour des acquéreurs.

⦿ DROIT DE PRÉFÉRENCE SUR LA VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Le Maire rappelle que, conformément au Code Forestier, en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence. La commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour faire connaître au vendeur qu'il exerce le droit de préférence de la commune au prix et aux conditions indiqués.

Le conseil municipal doit statuer sur un dossier déjà présenté lors du conseil municipal de février 2022 , concernant la vente Begon (0,4665 ha / 7 000 euros).

Une visite sur place aura lieu le 14/03/2022 avec François BOURDELLE pour évaluer l'opportunité d'acquérir cette parcelle.

⦿ ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Le Document d'Information Mairie (DIM) a été reçu en mairie le 17/02/2022.

Une simulation aux ondes a été demandée, nous sommes dans l'attente du rapport.

Des habitants du secteur d'implantation de l'antenne ont demandé un rendez-vous avec le Maire pour exprimer leurs inquiétudes sur ce projet. Par la suite ils ont adressé un courrier au conseil municipal. Le courrier est lu à l'assemblée.

Le Maire s'est renseignée auprès d'Orange pour connaître les possibilités de réétudier le site d'implantation : Orange répond que la procédure est maintenant lancée et que les demandes d'autorisations d'urbanisme vont être déposées à partir du 17/03/2022 (soit au terme du délai légal).

Le Maire rappelle qu'Orange est contraint par l'Etat d'avancer sur le déploiement des antennes de téléphonie mobile.

Elle précise qu'un particulier peut demander une étude indépendante d'exposition aux ondes pour son domicile, après la mise en service de l'antenne.

Jennifer REBOURG souligne que cette situation est le résultat d'un manque de communication et plus globalement qu'il aurait pu être imaginé d'autres façons de conduire ce projet.

Le conseil municipal entend les craintes soulevées par les habitants les plus proches de l'antenne, sans avoir pour autant une solution de repli.

Par ailleurs, lors du choix de la parcelle d'implantation, le conseil municipal avait tenu compte des distances en veillant à choisir un emplacement éloigné des habitations.

Le conseil municipal admet que la piste d'une parcelle privée n'a pas été étudiée. Cependant, si des propriétaires privés avaient été sollicités la commune n'aurait pas forcément eu la main sur les distances d'implantation vis-à-vis des habitations, puisque l'opérateur ne s'en impose pas.

⦿ SOUTIEN À L'UKRAINE

Une réflexion est menée entre les communes de l'arrondissement de Roanne pour mettre en place une aide au peuple Ukrainien.

La CCPU se chargera également de centraliser les informations et les dons à l'échelle du territoire. Les mairies étant naturellement les premiers interlocuteurs des habitants et donc les principaux relais pour collecter les dons des administrés. Les communes doivent également recenser les logements et les bénévoles disponibles.

Quant au versement d'une aide financière, les communes sont sollicitées pour verser l'équivalent d'1 € par habitant. **Le conseil municipal approuve le versement de cette aide à l'unanimité.**

Sylvie BUTIN propose de mettre le flyer d'appel aux dons dans les cahiers des enfants de l'école.

⦿ CULTURES DIVERSIFIÉES

Le Maire propose de renouveler l'opération « cultures diversifiées » sur la parcelle communale au-dessus du cimetière, en signant une nouvelle convention avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine et la Fédération de Chasse de la Loire.

Cette fois-ci il s'agit d'un mélange mellifère, toujours en semi d'automne. Patrice PLACE précise qu'il faudra bien rouler la parcelle après le semi.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de l'action « Cultures diversifiées » et charge le Maire de signer la convention correspondante.

Le Maire précise que Michel GIRIN renouvelle sa demande de voir cette parcelle utilisée pour l'aménagement d'un verger communal. Un verger communal nécessite du temps pour un entretien régulier. Cette idée sera étudiée ultérieurement.

⦿ ORGANISATION DES TOURS DE GARDE DU BUREAU DE VOTE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Un projet de planning est proposé aux élus. Des mises à jour sont apportées en fonction des disponibilités de chacun. La version définitive sera envoyée aux élus ultérieurement.

⦿ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* URBANISME

Le Maire présente la liste des demandes d'urbanisme traitées en mairie depuis la réunion précédente.

* BUDGET

Mme DIAS, conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) auprès de la Trésorerie de Roanne, est venue en mairie le 1er mars 2022 nous présenter la dernière analyse financière de la commune.

Il en ressort que la situation est plus saine qu'en début de mandat, la trésorerie est stabilisée et l'endettement est maîtrisé.

Mme DIAS reviendra pour la préparation des budgets primitifs le 30 mars 2022 pour un vote en conseil municipal le 8 avril 2022.

La commission « Finances » se réunira le 24 mars 2022 à 20h.

Une discussion s'engage sur les possibilités d'investissement en 2022. Le Maire rappelle que la subvention obtenue du Département pour l'ADAP expire fin 2022.

* ECOLE

Sylvie BUTIN rend compte de la visite de Mme TURLAN, Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) à l'école. Cette dernière souligne que le budget alloué à l'école est conséquent et note l'effort que cela représente pour une commune comme la notre.

Travaux à prévoir : installation du ballon d'ECS et mise en place d'une barre dans les WC.

* VOIRIE

- La commission « Voirie » s'est réunie mercredi 9 mars 2022.

- Deux voiries forestières ont été endommagées en raison de travaux forestiers :

Chemin de la Croix du Pommier : un rendez-vous avec l'entreprise Fessy a eu lieu mi-février ; suite aux dégâts constatés, le chemin de la Croix de Pommier sera repris à leur charge.

Il a été également convenu avec eux la livraison de matériaux à nos frais (200 € HT/semie) ; une semie à la Croix du Pommier et une semie à Martignon.

Chemin de Roure : L'entreprise SG Bois devrait terminer les travaux d'ici la fin du mois de mars. Le Maire a pris contact avec le responsable du chantier. Un rendez-vous doit être fixé dès leur retour.

Patrice PLACE montre des photos du chemin dégradé. Il faut être vigilant sur ce chantier car la remise en état du chemin sera onéreuse si l'entreprise ne prend pas ses responsabilités.

Jennifer REBOURG propose de saisir l'assurance juridique de la commune.

Roger BUTIN propose de barrer l'accès au chemin.

Alain ROSSIGNOL signale qu'un autre chemin est concerné par des dégradations.

- Raphaël a réalisé l'élagage sur les routes. L'élagage des chemins est programmé dans les 15 prochains jours en fonction de la météo.

- Une réunion pour la programmation des travaux de voirie intercommunale 2022 est prévue le 17 mars 2022 à 11h. Roland PETIBOUT et Roger BUTIN y participeront.

* **SECRETARIAT DE MAIRIE**

Catherine GEORGES sera en congé maternité de juin à décembre 2022.

Un contact a été pris avec la commune de Chérier pour une mise à disposition de leur secrétaire pour environ 12 heures par semaine (1 journée en mairie + ½ journée de gestion administrative à distance). C'est le maximum de leurs disponibilités.

Patrice PLACE propose de passer une annonce pour un CDD afin de trouver une remplaçante pour la totalité des heures du poste. Le Maire précise les contacts et échanges qui ont déjà été pris avec les secrétaires sur le secteur, et les difficultés que cela pourrait représenter de travailler pour un remplacement avec quelqu'un qui n'aurait pas les mêmes repères (au niveau du territoire et des logiciels utilisés). La réflexion est toujours ouverte pour compléter ce temps si besoin, notamment à l'automne.

* **BOITE À LIVRES**

Jennifer REBOURG propose l'aménagement d'une boîte à livres vers la bascule dans le Bourg par exemple, dont le but est de mettre à disposition des livres gracieusement entre particuliers, d'échanger des ouvrages. Les associations du village peuvent être sollicitées pour participer.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

Annick TREILLE questionne le conseil sur l'impact de cette boîte à livres vis-à-vis de la fréquentation de la bibliothèque. Le Maire indique que le public visé n'est pas le même et que les besoins des usagers sont différents.

Le conseil municipal valide l'installation de cette boîte à livres vers la bascule dans le Bourg.

Jennifer REBOURG se charge de ce sujet.

* **CCPU**

- Déchèterie : Mise en place d'une nouvelle filière de traitement des plastiques durs (arrosoirs, mobilier de jardin, etc.).

Une réflexion est en cours pour l'achat d'un broyeur à branches mutualisable avec les communes.

Les agents techniques communaux devraient être formés à l'usage du broyeur pour être habilités à l'utiliser.

Patrice PLACE propose d'associer le monde agricole à cette réflexion puisque les broyeurs sont déjà utilisés dans ce milieu afin de produire des plaquettes de bois (exemple de la CUMA des 3 Rochers).

- Bilan de l'opération « J'aime la Loire Propre » : 16 participants et moins d'objets volumineux ramassés par rapport aux années précédentes, mais toujours de nouveaux déchets.

* **DIVERS**

- Cérémonie du 19 mars : la cérémonie aura lieu le samedi 19 mars 2022 à 11 h devant le monument et sera suivie d'un apéritif à la mairie. Un mot sera mis dans les cahiers des enfants de l'école.

- Le Maire propose de célébrer les 75 ans de la création de la commune en organisant un apéritif à la salle des fêtes puisque les contraintes sanitaires sont levées (et que nous n'avons toujours pas pu organiser de cérémonie pour les vœux). Ceci permettrait de faire un bilan après deux ans de mandat auprès des habitants. Le conseil municipal approuve cette idée.

- Annick TREILLE demande si la commune est d'accord pour que la fête du clocher soit organisée à Chausseterre le 23 avril. Le conseil est d'accord sur l'organisation de cette fête mais pas sur une participation au financement.

- Patrice PLACE indique que l'année prochaine, une collecte de pneus pourrait être organisée via les filières agricoles. Le Maire précise que la contribution demandée aux collectivités est conséquente et que cela n'a pas été validé pour l'instant.

- Patrice PLACE annonce la manifestation « Tripes de l'ACCA » le dimanche 3 avril 2022 à la salle des fêtes.
La marche de l'ACCA est une nouvelle fois annulée compte tenu des contraintes de calendrier.

*** AGENDA**

17 mars : réunion voirie (11h)

17 mars : commission électorale (13h30)

17 mars : CCID (14h30)

19 mars : commémoration cessez-le-feu Algérie (60 ans)

24 mars : commission finances

27 mars : anniversaire de la création de la commune (75 ans)

28 mars : comité syndical du SIVOM

30 mars : rdv Mme Dias / budget

30 mars : commission randonnées

31 mars : conseil communautaire

8 avril : conseil municipal (vote du budget / point quasiment 2 ans de mandat)

La séance est levée à minuit.